

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0811**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT LA CRÉATION D'UN CONSEIL MONTRÉALAIS DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Attendu que l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, souligne que « Montréal est une ville de langue française »;

Attendu que Montréal est la métropole francophone de l'Amérique du Nord;

Attendu que Montréal est membre de l'Association internationale des Maires francophones;

Attendu que le français est notre langue commune dans l'espace public, mais qu'il est également une langue d'ouverture, de partage et d'intégration dans une ville qui accueille 70 % de l'immigration au Québec et dans laquelle on parle une multitude de langues maternelles;

Attendu que trois études récentes - une publiée en août 2020, et deux en mars 2021 - de l'Office québécois de la langue française ont enregistré et projeté un déclin du français comme langue commune, notamment comme langue de travail à Montréal;

Attendu que lors du conseil municipal de décembre 2020, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à réaffirmer l'importance de la langue française comme langue commune à Montréal;

Attendu que l'Administration en poste a nommé la première personne responsable politique de la langue française au comité exécutif de la Ville;

Attendu qu'en mars 2021, la Ville de Montréal a présenté le premier *Plan d'action en matière de valorisation de la langue française* de l'histoire de la Ville de Montréal, contenant 24 actions transversales ;

Attendu qu'en plus de la ville-centre, 18 arrondissements de la Ville de Montréal ont reçu leur certificat de conformité à la Charte de la langue française, mais que l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro n'a toutefois pas encore obtenu son certificat de conformité à l'OQLF;

Attendu que le 13 mai dernier, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 96 visant une réforme de la Charte de la langue française;

Attendu qu'une pétition signée par 18 000 personnes demande à la Ville de Montréal la création d'un Conseil montréalais de la langue française, notamment dans le but d'étudier le phénomène de l'exode urbain des francophones et l'importance du français comme attrait touristique et économique de Montréal;

Attendu que par le passé, la Ville de Montréal a créé des instances sur des dossiers importants notamment le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse des Montréalais dans le but d'obtenir un regard indépendant sur ces enjeux sectoriels;

Attendu que l'action 24 du *Plan d'action en matière de valorisation de la langue française* prévoit de mettre en place un comité directeur en matière de valorisation de la langue française au sein de la Ville de Montréal dont le mandat serait de suivre l'état d'avancement des actions du plan d'action »;

Attendu que l'Administration a créé le poste de commissaire à la langue française qui permettra le suivi administratif et l'implantation du *Plan d'action*;

Il est proposé par M. Hadrien Parizeau

appuyé par Mme Chantal Rossi  
Mme Cathy Wong  
M. François Limoges

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la contribution des initiatrices de la pétition *Accent Montréal*, Sabrina Mercier-Ullhorn, Catherine Brassard et Emma-Félix Laurin, à la vie politique municipale de Montréal et à la promotion de la langue française;
- 2- créé le Conseil de la langue française dont le mandat serait de conseiller les élu.e.s de Montréal et d'assurer le suivi et l'application du *Plan de valorisation de la langue française* de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

65.01

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION CM21 0812**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE AFIN DE MAINTENIR LE FINANCEMENT ET LE PORT D'ARMES À FEU CHEZ L'ENSEMBLE DES POLICIERS DU SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL (SPVM)**

Attendu que les policiers ont le devoir d'assurer le maintien de la paix et l'ordre et d'assurer la sécurité des citoyens;

Attendu que les policiers montréalais répondent à plus de 30 000 appels par année pour des situations de crise, soit une centaine par jour;

Attendu qu'il existe un consensus sur le besoin de réfléchir et de proposer une refonte en profondeur de la fonction, la mission, l'approche et la formation des policières et policiers;

Attendu que cette réflexion et cette révision devront être accompagnées du financement nécessaire à leur bon succès;

Attendu que Montréal est située à quelques dizaines de kilomètres de la frontière américaine où l'on retrouve le plus grand nombre d'armes à feu au monde;

Attendu que le nombre d'armes à feu achetées légalement au Canada et revendues à des personnes qui les utilisent à des fins criminelles a « considérablement augmenté » selon plusieurs autorités à travers le pays, dont la police de Toronto;

Attendu que le nombre d'armes de poing au Canada a plus que doublé depuis 2012 (passant de 465 000 à 935 000) et que ces armes, selon Statistique Canada, sont à l'origine d'environ 24 % de tous les homicides au pays;

Attendu que selon un article publié dans le Journal de Montréal, 437 crimes impliquant des armes à feu se sont produits sur le territoire de Montréal en 2020, une hausse de 14 % par rapport à 2019;

Attendu que selon ce même média, le SPVM a procédé à la saisie d'environ 700 armes à feu à Montréal en 2020;

Attendu que le projet de loi fédéral C-21 sur le contrôle des armes à feu donnerait encore plus de responsabilités à la Ville de Montréal;

Attendu que le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités dans le dossier du contrôle des armes à feu afin d'uniformiser le contrôle des armes au Canada, et que cette compétence ne doit pas dépendre de la volonté d'une municipalité à une autre;

Attendu que la Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui représente les quelque 4 800 policiers actifs du SPVM, estime que le désarmement de certains de ses membres mettrait en danger la sécurité des agents et du public;

Attendu que l'Administration en poste a exprimé très clairement, et à plusieurs reprises, que sa priorité était d'assurer la sécurité de la population montréalaise;

Attendu que le budget du SPVM a connu une augmentation de 2 % à la hauteur de l'inflation, et une hausse continue au cours des dernières années;

Attendu que, selon la *Loi provinciale*, le SPVM doit assurer un service niveau 5, ce qui implique un certain nombre d'effectifs, ainsi que des équipes spécialisées;

Attendu que l'Administration en poste propose plusieurs pistes de solution dans son mémoire sur le livre vert sur l'organisation policière, afin d'adapter la *Loi sur la police* aux besoins et aux réalités actuelles;

Attendu que des investissements supplémentaires dans les ressources d'aides en santé mentale, en itinérance, en soutien communautaire et en intervention sociale visant à soutenir le travail des policiers sont nécessaires;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Suzanne Décarie  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Alex Norris

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à maintenir le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du SPVM;
- 2- s'engage à ne pas définancer le SPVM.
- 3- poursuive son travail pour une refonte en profondeur de la fonction, la mission, l'approche et la formation des policières et policiers, et que le financement de la sécurité publique accompagne cette refonte, dans une logique de *better fund*.

Adopté à la majorité des voix.

65.03

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0813**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE SOULIGNANT LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE AU DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL**

Attendu que l'arrivée des Italiens en Amérique est reconnue comme un point de départ du cosmopolitisme et de l'ouverture, relativement aux voyages d'exploration du vénitien Giovanni Caboto et du génois Cristoforo Colombo;

Attendu que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Québec, et plus particulièrement Montréal, est une terre d'accueil pour la population italienne qui était au nombre de 2 805 au Québec en 1901 et 1 500 à Montréal la même année, et que selon le recensement de 2016 effectué par Statistique Canada, 326 700 personnes se déclaraient d'origine italienne au Québec et 147 015 à Montréal;

Attendu que le 2 juin est la date de la fête nationale qui commémore la naissance de la République italienne;

Attendu que la journée du 10 juin, journée officielle de l'Anniversaire de l'internement des membres de la communauté italienne à titre de « prisonniers de guerre » en 1940 en Ontario, est reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal depuis mars 2013;

Attendu que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour le traitement des Italo-Canadiens par le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que la motion M-64 adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa visait à reconnaître les contributions des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne, au plan de la richesse de leur langue d'origine, de la culture italienne et les valeurs sur leurs modes de vie, reconnaissant par conséquent l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant juin, Mois du patrimoine italien;

Attendu que la population italienne a contribué et contribue à l'essor économique, culturel et artistique de Montréal;

Attendu que le quartier de la Petite-Italie à Montréal est un espace représentant un creuset du vivre-ensemble, symbolisant l'ouverture, la diversité et la curiosité de découvrir la culture italienne et contribuant ainsi à faire de Montréal une cité interculturelle;

Attendu que depuis 28 ans, la Semaine italienne de Montréal est un événement qui célèbre la culture, l'héritage et les traditions de la communauté italienne via un éventail d'activités;

Attendu l'appui de l'Alliance Donne femmes italiennes du Québec;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi  
Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par M. Francesco Miele  
M. Dominic Perri  
M. Michel Bissonnet  
Mme Rosannie Filato  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Christine Gosselin  
Et tous les membres présents du conseil

que le conseil municipal profite du Mois du patrimoine italien pour souligner la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, et économique de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

65.04

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION CM21 0814**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VISANT À DÉNONCER L'ANTISÉMITISME, LES MENACES ET LA VIOLENCE DIRIGÉS CONTRE LES PERSONNES JUIVES À MONTRÉAL**

Attendu que tous les résidents et tous les visiteurs de la ville de Montréal jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 21 mars 1989, la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* en vertu de laquelle elle s'engage à « prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension » et qu'elle « demande à la population montréalaise d'appuyer ses efforts par une attitude de respect de la dignité et des droits de toutes les personnes »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 22 mars 2004, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* en vertu de laquelle elle s'engage à « prendre toutes les mesures en son pouvoir pour promouvoir le rapprochement interculturel, le dialogue des cultures et à favoriser une meilleure gestion de la diversité culturelle »;

Attendu que la communauté juive fait partie de l'ADN de Montréal et qu'elle est présente sur son territoire depuis plus de 250 ans;

Attendu qu'au cours des dernières semaines, la communauté juive à Montréal a été victime de menaces, de violences, d'actes d'agression, de harcèlement et d'insultes à caractère raciste qui ne seront jamais tolérables dans notre société;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a procédé à des arrestations en lien avec des menaces de violence, promotion de la haine et insultes antisémites;

Attendu qu'on ne peut jamais tolérer de l'antisémitisme ou tout autre geste motivé par la haine;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 26 mai 2021 une motion afin de *Dénoncer toutes formes de violence envers les Québécois de confessions juives et de réitérer la nécessité de maintenir un débat sain et démocratique concernant le conflit israélo-palestinien*;

Attendu que la haine, la violence et le racisme contre les personnes juives n'ont pas leur place dans la ville du vivre-ensemble qu'est Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place en 2015 le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a pour mission de « prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux par l'éducation, la mobilisation et l'accompagnement de la population de Montréal »;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à répondre à la recommandation 24 sur les actes haineux et la cyberhaine du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé la tenue d'un sommet d'urgence sur la lutte contre l'antisémitisme;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
M. Lionel Perez  
Mme Cathy Wong

appuyé par Mme Chantal Rossi  
Et tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- dénonce vigoureusement l'antisémitisme, les menaces, les actes de violence, l'incitation à la haine et l'intimidation dirigés à l'endroit des Montréalais-es de confessions juives au cours des dernières semaines et qu'il s'engage à assurer leur sécurité contre ces pratiques et réitère l'importance de la solidarité montréalaise auprès de tous les Montréalais-es;
- 2- réaffirme Montréal comme ville solidaire, inclusive et du vivre-ensemble, l'importance des libertés d'expression et de manifestation ainsi que la nécessité d'être toujours capable de tenir des débats sains et respectueux concernant des conflits et événements locaux et internationaux, et qu'on rappelle qu'en tout temps, la violence, l'intimidation et les insultes sont inacceptables et intolérables envers quiconque;
- 3- demande au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de produire un rapport sur la montée de l'antisémitisme à Montréal;
- 4- demande aux services appropriés de poursuivre la mise en œuvre d'actions ciblées et soutenues pour lutter contre la cyberhaine et les actes haineux;
- 5- réaffirme qu'en vertu des chartes des droits et libertés, les Montréalaises et Montréalais ont le droit de manifester et d'exprimer librement et dans le respect leur soutien et solidarité en lien avec des causes, des conflits et de catastrophes humanitaires qui ont lieu dans le monde entier;
- 6- exprime son soutien à un Sommet d'action national sur l'antisémitisme avec la participation des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux.

Adopté à l'unanimité.

65.05